SNUipp FSU 31
52 rue Jacques Babinet - 31100 TOULOUSE
05 61 43 60 62

2020/ 2021

Le Prélèvement Automatique, c'est Pratique !

Aucune démarche à faire tous les ans…Et on arrête quand on veut.

Moins de travail de relance pour les militant.e.s (Voir démarches en bas du bulletin)

❑ **BULLETIN D'ADHÉSION** ❑ **BULLETIN DE RÉADHÉSION**

Nom d'usage : ..... *Prénom :*.....

Nom : ..... *Date de naissance :* .....

Téléphone fixe : ..... *Port :* ..... *Mail :* .....

adresse personnelle : .....

Établissement d'exercice (nom, type, commune) : .....

Corps : ❑Instit ❑PE/PSY ❑PEGC ❑Retraité ❑AESH ***Affectation*** ❑Titre Pro v ❑Titre Définitif

Date sortie IUFM-ESPE :..... *Tps partiel, pourcentage :* .....% *Classe (normale, HC, Except…) :* *Échelon :* .....

Fonction (adjoint, directeur, ZIL...) : ..... **Montant de la cotisation (voir tableau ci-dessous) :** .....

Paiement *: ❑ **un chèque** ❑ **plusieurs chèques : .....** ❑ **Prélèvement automatique** **, en ..... Fois (2 à 5 fois)**

Je me syndique au SNUipp/FSU 31, afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service Public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession. Je demande au SNUipp 31 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant par écrit au SNUipp 31.
Si j'opte pour le prélèvement automatique, je suis informéE que je recevrai au début de chaque année scolaire un courrier du SNUipp m'informant que mon prélèvement automatique sera reconduit en l'absence d'avis contraire ou de réponse de ma part dans un délai de quinze jours. **Date** : ..... **Signature**

Échelon	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE—PSY	120€ 40€	123€ 41€	132€ 44€	140€ 47€	150€ 50€	160€ 53€	173€ 57€	184€ 61€	201€ 66€	213€ 71€
PE—PSY REP	128€ 43€	131€ 44€	140€ 47€	148€ 49€	158€ 53€	168€ 56€	181€ 60€	192€ 64€	209€ 70€	221€ 74€
PE—PSY REP +	135€ 46€	138€ 47€	147€ 50€	155€ 53€	165€ 56€	175€ 60€	188€ 64€	199€ 67€	216€ 73€	228€ 77€
Instituteur adjoint						127€ 42€	134 € 45€	141€ 47€	149€ 50€	165€ 55€

Échelon	1	2	3	4	5	6	7
PE—PSY Hors Classe			206€ 68€	225€ 75€	240€ 80€	252€ 84€	
PE—PSY Hors Classe REP			214 73€	233€ 79€	248€ 84€	260€ 88€	
PE - PSY Hors Classe REP+			221€ 75€	240€ 81€	255€ 87€	267€ 91€	
Classe Exceptionnelle	219€ 73€	232€ 77€	261€ 87€	280€ 93€	1er chevron : 300€ 100€	2ème chevron : 312€ 104€	3ème chevron : 330€ 110€

Retraités	
	moins de 686€ : 78€ 26€
	687€ à 914€ : 81€ 27€
	915€ à 1143 € : 92€ 31€
	1144€ à 1372€ : 109€ 36€
	1373€ à 1700€ : 126€ 42€
	plus de 1700€ : 136€ 44€

Direction	
	2 à 4 cl : +6 €
	5 à 9 cl : +11 €
	10 cl et plus : +15€
	SEGPA : +15€
	EREA: +35 €

Temps partiel	proportionnel au temps partiel ; minimum 87 €		
Congé formation	85% de la cotisation	PES	70€ 23€
PEMF / IMF	auprès IEN : + 12€ ESPE : + 8€	AESH - M1	35€ 11€
ASH spécialisé	+ 8€	Dispo- Congé parental / Enseignant.e.s Contractuel.l.e.s :	93€ 31€

La cotisation syndicale ouvre droit à une déduction fiscale ou un crédit d'impôt de 66 %. Les chiffres en ORANGE correspondent au coût réel.

Pour adhérer

1. Remplissez le bulletin d'adhésion.
2. Choisissez le mode de paiement :
   - ♦ Paiement en une fois par chèque à l'ordre du SNUipp-FSU 31
   - ♦ Paiement fractionné de 2 à 5 chèques à l'ordre du SNUipp 31
   - ♦ Prélèvement automatique : 5 prélèvements maximum.

   Remplir et signer l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB.
3. Renvoyez-le tout au SNUipp 31 ou remettez-le à un responsable de votre secteur.

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Le SNUipp 31 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp 31. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat : Identifiant créancier SEPA : FR44ZZZ405745

Débiteur :
Votre Nom
Votre Adresse
Code postal Ville
Pays

Créancier :
Nom SNUipp FSU 31
Adresse 52 rue Jacques Babinet
Code postal 31100 Ville TOULOUSE
Pays FRANCE

IBAN
BIC
Paiement : [X] Récurrent/Répétitif [ ] Ponctuel
A : Le :
Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.